PARTI PRIS ARCHITECTURAL

ORGANISATION DES LOGEMENTS

Les logements reprennent les principes d'architecture bioclimatique classique avec une orientation nord/sud.

Le logement se compose d'un **espace tampon au nord** (espaces techniques, salles de douche, rangements, et circulations verticales) sur une façade nord fermée, et des **espaces de vie au sud** sur une grande baie vitrée donnant sur une terrasse, prolongation extérieure de l'espace de vie, donnant elle-même sur un espace vert extérieur.
Cette organisation définit deux zones distinctes dans le logement, exprimée également en toiture au niveau du faîte marquant les deux zones.
Les espaces de vie sont très ouverts et apportent une grande **flexibilité** d'aménagement et d'appropriation (logements locatifs).
L'inclinaison est différente pour d'un côté accueillir la meilleure inclinaison pour les panneaux solaires au sud (30°) et de l'autre côté une inclinaison de toiture plus classique (46°) dans la région.

Ces inclinaisons marquent les différents espaces du logement et donnent une dynamique à ces volumes.

Type A

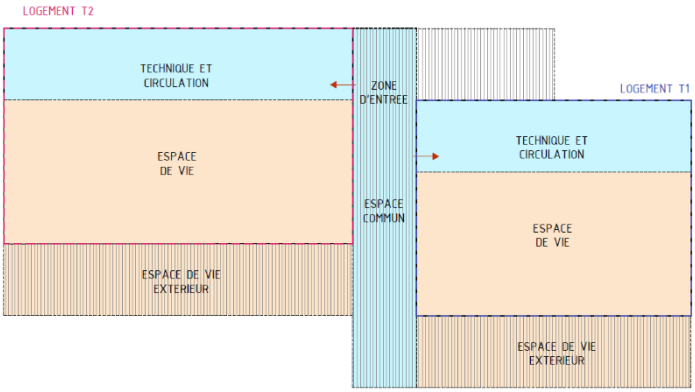

L'espace extérieur couvert forme une colonnade, extension de l'espace de vie, qui vient également s'introduire entre les deux logements pour le type A.
Ce préau devant la façade sud contribue à ombrer les pièces de vie en été.

Type B

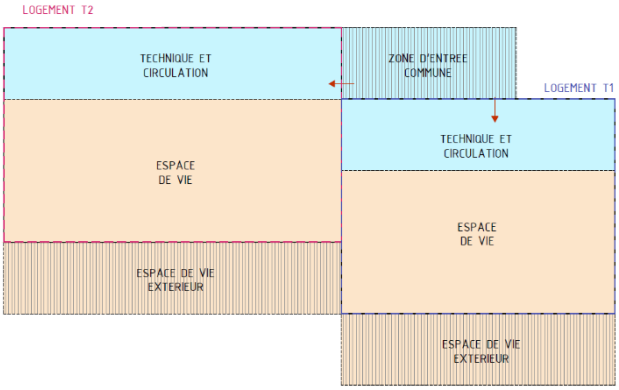

Les logements ainsi que le bâtiment collectif reprennent la **typologie des bâtiments agricoles environnants** (structure bois, toiture à deux pentes, flexibilité de l'espace) ainsi que des logements de la région.

Le type B n'a pas d'espace commun entre les deux logements. Cette typologie permet une grande **compacité**, pour limiter les déperditions énergétiques.

IMPLANTATION

Afin de créer des espaces de rencontre supplémentaires, de jouer entre espaces construits et espaces libres paysagers, et d'optimiser l'espace libre de construction sur la parcelle, les unités sont regroupées par deux ou trois, mélangeant des logements 1 chambre (T1) et des logements 2 ou 3 chambres (T2 ou T3), favorisant ainsi la mixité.

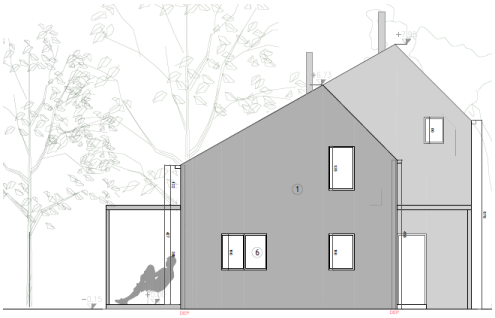

Pour les regroupements par deux, le volume du T1, réduit par rapport au volume T2 ou T3 et décalé vers le sud, suit l'inclinaison de toiture de son voisin T1. Ceci permet d'harmoniser les deux volumes tout en gardant leur typologie de maison individuelle.

Ce décalage permet également d'apporter de l'intimité aux terrasses et de dynamiser le paysage.

Inclinaison des toitures

La **mitoyenneté** est traitée de deux manières. La première (type A) dessine une espace commun couvert entre les deux logements, accueillant l'entrée des deux maisons.
La deuxième (type B), plus classique, regroupe les deux maisons par un mur mitoyen, limitant les déperditions.

Les jardins et espaces extérieurs ne sont pas délimités afin de favoriser un **partage** spontané de l'espace et permettre une plus grande appropriation par les habitants.

PARTAGE ET COLLECTIVITE

Les logements sont relativement petits, afin de limiter les coûts, les déperditions thermiques, l'accumulation des objets, le chauffage.
Ces logements sont donc accompagnés d'un espace collectif en début de parcelle, qui vient **compléter chaque logement** :
-buanderie commune
-zone de rangement, espace technique, mise en commun des outils
-salle commune/cuisine commune/salle de réunion/fêtes/zone de détente/salon télé, le seul espace chauffé du bâtiment collectif, donnant sur une serre qui permet de pré-chauffer cet espace
-préau pouvant accueillir toutes sortes d'usages, sport, détente, repas collectifs, bricolage
-garage à vélos, poubelles
-espace extérieur commun avec potager, zone de jeux pour enfants, etc.

Cette zone collective fait office d'accueil du hameau et d'**espace tampon** vers les zones d'habitations plus privées.
Ce grand espace pourrait également accueillir des activités recevant des visiteurs, petit marché, petites activités sportives, artistiques ou culturelles,… tout en préservant l'intimité des habitants à l'arrière.

Chaque logement offre donc différents degrés du vivre-ensemble, depuis l'intimité des espaces de vie, des espaces communs et partagés, jusqu'aux espaces semi-publics.

CIRCULATION ET MOBILITE DOUCE

Les habitants choisissant d'habiter ce lieu décident également de laisser leur véhicule à l'entrée où une place de parking par logement est prévue devant le bâtiment collectif. Cette zone de parking à l'entrée facilite également la mise en place de véhicules partagés si le collectif le souhaite.
Ainsi l'intérieur du projet est uniquement **piéton et cyclable**.
Cependant, la bande cyclable (de 2m) est accompagnée d'une bande carrossable engazonnée de 2m également afin de permettre l'accès pompiers (4m) à l'entrée de chaque logement. Cette bande dessine une boucle en fin de parcelle pour faire demi-tour.
Bien que l'idéologie de ce projet et des potentiels locataires soit de l'éviter un maximum, cet accès carrossable est également utilisable ponctuellement par les habitants en voiture. 1 place de parking engazonnée est également prévue à proximité de chaque logement, en plus du parking à l'entrée (2 places par logement en tout), rendant le projet accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les logements sont également pensés en termes d'évolutivité ou de flexibilité. Il est possible d'inverser les fonctions salon/chambre en fermant une partie du salon afin d'avoir un logement accessible aux PMR.